

CONDITIONS TARIFAIRES AU 01/01/2026

Tarifs :

SERVICE PRESTATAIRE :

- **Tarif des interventions du lundi au samedi (non soumis à TVA) :**
 - 29.10 € / heure effectué dont 2.00 € / heure dépassement
- **Tarif Dimanche et Jours Fériés (non soumis à TVA) :**
 - 31.50 € / heure effectuée

SERVICE PRESTATAIRE : Conseil départemental (APA/PCH : Aide social)

- **Tarif des interventions du lundi au dimanche (non soumis à TVA) :**
 - 25.00 € / heure effectué
- **Tarif de l'adhésion annuelle (non soumis à TVA) :**
 - 10.00 € / an

A savoir :

Une prise en charge financière d'une partie du coût de l'intervention peut être possible selon le degré de dépendance de la personne et l'organisme financeurs dont elle dépend (Conseil Départemental de l'Yonne dans le cadre de l'APA ou de l'Aide Sociale, Caisses de Retraite, Mutuelles, ...)

Lorsque des courses sont effectuées pour le compte du bénéficiaire, une participation au déplacement leur est demandé en complément du tarif horaire sous la forme d'une indemnité kilométrique de 0.50 € / km à partir du domicile (AR)

Les interventions effectuées sur des unités autres que l'heure sont facturées proportionnellement au taux horaire.

CONDITIONS TARIFAIRES AU 01/01/2026

Tarifs (autres services) :

SERVICE PORTAGE DE REPAS:

- Tarif d'un repas (non soumis à TVA) :
 - o 10.50 €

SERVICE ACCOMPAGNEMENT :

- Tarif des interventions du lundi au vendredi (non soumis à TVA) :
 - o 28.50 €/ heure
- Participation au déplacement :
 - o 0.50 € / kilomètre effectué *

*au départ du domicile de la personne aidée
- Participation aux frais liés au CESU :
 - o 0.40 € / par chèque

L'Association UNA du Pays Migennois s'engage à remettre gratuitement un **devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou à tout consommateur qui en fait la demande.

Le consommateur peut le cas échéant bénéficier sous conditions et selon les dispositions en vigueur, d'un crédit d'impôt ou d'une réduction d'impôt pour les dépenses supportées dans le cadre de l'aide à domicile